

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1476 rév. 4**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ATMO Picardie - Qualité de l'Air

N° SIREN : 315267567

Satisfait aux exigences de la norme
Fulfils the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / Qualité de l'Air**ENVIRONMENT / AIR QUALITY**réalisées par / *performed by :***ATMO Picardie - Qualité de l'Air****22, boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated january 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **24/08/2016**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/10/2018**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
The Pole Manager,

Stéphane BOIVIN

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1476 Rév 3.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1476 [Rév 3](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1476 rév. 4

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ATMO Picardie - Qualité de l'Air
22, boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES

Dans son unité :

- ATMO PICARDIE

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

Unité technique : ATMO PICARDIE

L'accréditation porte sur :

*** Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)**

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement				
Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)				
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE	LIEU DE REALISATION
Air ambiant	Ozone (O ₃)	Photométrie UV	NF EN 14625	Site client
Air ambiant	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Fluorescence UV	NF EN 14212	Site client
Air ambiant	Monoxyde de carbone (CO)	Méthode à rayonnement infrarouge non dispersif	NF EN 14626	Site client
Air ambiant	Oxydes d'azote (NO _x)	Chimiluminescence	NF EN 14211	Site client

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement				
Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)				
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE	LIEU DE REALISATION
Air ambiant	Plomb et Cadmium dans la fraction PM10 de la matière particulaire en suspension	Prélèvement sur filtres de la fraction PM10 de la matière particulaire en suspension	NF EN 14902	Site client
Air ambiant	Benzène	Prélèvement par diffusion par tube à adsorption	NF EN 14662-4	Site client
Air ambiant	Composés organiques volatils : Benzène, toluène, ortho-xylène	Prélèvement par diffusion par tube à adsorption	NF EN ISO 16017-2	Site client
Air ambiant	Benzo[a]pyrène	Prélèvement sur filtres	NF EN 15549	Site client
Air ambiant	Nickel et arsenic dans la fraction MP10 de la matière particulaire en suspension	Prélèvement sur filtres de la fraction MP10 de la matière particulaire en suspension	NF EN 14902	Site client

*** Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)**

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement			
Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur : dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans dans les accueils de loisirs dans les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré, publics ou privés	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage en vue d'évaluer la conformité ou la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements et des périodes de mesures Détermination du nombre de mesures Calcul des concentrations mesurées / détermination de l'indice de confinement Evaluation de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public (article 5) Guide d'application de la stratégie d'échantillonnage pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène dans les lieux scolaires et d'accueil de la petite enfance ainsi que dans les accueils de loisirs (LCSQA) Protocole de surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'accueil de la petite enfance et d'enseignement du premier degré (CSTB)
Air intérieur	Benzène	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (<i>nature du tube : carbograph 4</i>)	NF EN ISO 16017-2 (octobre 2003)
Air intérieur	Formaldéhyde	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (<i>nature du tube : gel de silice imprégné de 2,4-DNPH</i>)	NF ISO 16000-4 (avril 2006)
Air intérieur	Dioxyde de carbone	Mesure par spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif (NDIR)	Protocole de surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'accueil de la petite enfance et d'enseignement du premier degré (CSTB)

Date de prise d'effet : **24/08/2016** Date de fin de validité : **31/10/2018**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Mostapha EL KHATTARI

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1476 Rév. 3.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr